



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

Le Conseil Général vous aide à trouver une nouvelle source d'énergie

PLAN DEPARTEMENTAL ENERGIE 2011

VERSION POUR LES DOSSIERS ENVOYES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AIDES AUX PARTICULIERS INSTALLATIONS INDIVIDUELLES EN ENERGIES RENOUVELABLES

A adresser par voie postale uniquement dûment complété **en deux exemplaires** à :
Monsieur le Président du Conseil général
BP 3007
06201 NICE CEDEX 3

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (*)

STATUT :

Propriétaire

Copropriétaire

Locataire

Nom du propriétaire :

NOM :

Prénom :

Adresse exacte :

N° SIRET si SCI :

Tel :

Portable :

Fax :

Mail :

PROJET

OBJET DE L'EQUIPEMENT (*cochez la case adéquate ou rayez les mentions inutiles*)

CHAUFFE EAU SOLAIRE EN RENOVATION

EQUIPEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

CHAUDIERE A PLAQUETTES DE BOIS

Marque ou constructeur :

Type ou modèle :

NATURE DES LOCAUX : Maison individuelle Logement dans un immeuble collectif

LOCALISATION DES TRAVAUX :

Adresse si différente de celle du demandeur :

DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné, _____ (*),
certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent formulaire.

J'ai pris connaissance du règlement départemental des aides aux particuliers en vigueur, applicable depuis le 1^{er} janvier 2011 selon la délibération de l'assemblée départementale du 20 décembre 2010, et notamment de la liste des pièces à fournir obligatoirement au dépôt du dossier et sans lesquelles mon dossier n'est pas recevable.

Je sollicite du conseil général une subvention pour la réalisation du projet décrit ci-dessus, soit (*cochez la case adéquate ou rayez les mentions inutiles, un seul équipement par demande*) :

- 300 € pour un chauffe-eau solaire en rénovation
- 500 € pour un équipement photovoltaïque
- 800 € pour une chaudière à plaquettes de bois

Je m'engage

- à apporter au conseil général toute pièce complémentaire nécessaire à l'instruction de mon dossier, dans les délais mentionnés dans le règlement départemental des aides aux particuliers,
- à réaliser les travaux au plus tard dans l'année suivant l'attribution de la subvention qui pourra m'être octroyée (**la réalisation des travaux avant la notification du montant de la subvention est possible mais l'attention du demandeur est appelée sur le fait que seule la notification du montant vaut engagement du Conseil Général**),
- à en assurer le préfinancement, l'aide étant versée après acquittement des dépenses,
- à permettre la vérification éventuelle des travaux sur place

(*) Cas d'une demande établie au nom de plusieurs personnes

- indiquer tous les noms dans les champs marqués par un astérisque, chaque demandeur devant signer ;
- préciser ici le titulaire du compte sur lequel la subvention doit être versée, correspondant au RIB fourni : _____

A _____, le _____,

Signature (*)

Nous contacter :

NUMERO VERT : 0 805 566 006

Site Internet : www.cg06.fr

Mail : plan.energie@cg06.fr

Formulaire mis à jour conformément à la délibération n°22 (BP 2011) en date du 20 décembre 2010, applicable à compter de la date du 1^{er} janvier 2011.